

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE,  
TENUE MARDI 20 OCTOBRE À 15 H PAR ZOOM SANTÉ**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux  
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique  
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers  
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Richard Loiselle, **président**  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation  
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)  
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse  
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

**ABSENCES :**

- M<sup>me</sup> Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement  
MM Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires  
Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

**INVITÉS :**

- M<sup>mes</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe  
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers  
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels  
Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- MM. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement  
Alain Vézina, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 03.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-16-20/21-85**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la réunion;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Approbation et suivi des procès-verbaux;**
  - 3.1 Séance régulière du 17 septembre 2020;

- 3.2 Séance extraordinaire du 2 octobre 2020;
- 3.3 Séance extraordinaire du 16 octobre 2020;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
  - 4.1 Démission au sein du conseil d'administration – membre indépendant – profil 5, organisme communautaire;
  - 4.2 Nomination du directeur intérimaire des services techniques;
  - 4.3 État de situation COVID-19;
  - 4.4 Plan d'action deuxième vague COVID-19 du CISSS de la Gaspésie;
- 5. Rapport des comités**
  - 5.1 Comité de vérification;
  - 5.2 Comité de vigilance et de la qualité;
  - 5.3 Comité de gouvernance et d'éthique;
- 6. Information**
  - 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
  - 6.2 Information du président;
- 7. Direction des services professionnels**
  - 7.1 Décision pour un ajout de privilèges pour un médecin de famille membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie;
  - 7.2 Règlements du CMDP du CISSS de la Gaspésie;
  - 7.3 Liste d'attente en spécialité;
- 8. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**
  - 8.1 Rapport trimestriel (AS-617) du CISSS de la Gaspésie;
- 9. Présidence-direction générale adjointe**
  - 9.1 Rapport des gardes en établissement survenues entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2020;
  - 9.2 Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif – Période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020;
- 10. Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**
  - 10.1 Demande de congé sans solde du directeur des services techniques;
  - 10.2 Demande de congé sans solde du directeur adjoint des services techniques;
- 11. Autres sujets**
- 12. Date de la prochaine séance;**
- 13. Évaluation de la rencontre;**
- 14. Levée de la réunion;**

### **3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

##### **CA-CISSSG-16-20/21-86**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite un suivi.

#### **3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2020**

##### **CA-CISSSG-16-20/21-87**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite un suivi.

### **3.3 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2020**

#### **CA-CISSSG-16-20/21-88**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 octobre 2020 est approuvé tel que déposé. Aucun point ne nécessite un suivi.

## **4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

### **4.1 DÉMISSION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRE INDÉPENDANT – PROFIL 5, ORGANISME COMMUNAUTAIRE**

M. Richard Loiselle, président, présente ce point.

M. Loiselle informe de la réception d'une correspondance de M. Stéphan Boucher signifiant sa démission aux activités du conseil d'administration. Il remercie M. Boucher pour son temps investi au cours des dernières années en représentant les organismes communautaires.

Afin d'autoriser la présidente-directrice générale à effectuer les démarches auprès du ministre pour procéder au remplacement de ce poste à présent vacant.

L'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

#### **CA-CISSSG-16-20/21-89**

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que M. Stéphan Boucher a fait part de son intention de démissionner au poste de membre indépendant, profil 5 – Organisme communautaire;

CONSIDÉRANT les démarches qui seront entreprises par la présidente-directrice générale auprès du ministre de la Santé, M. Christian Dubé, pour pourvoir ce poste;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- d'accepter la démission de M. Stéphan Boucher.

## **4.2 NOMINATION DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DES SERVICES TECHNIQUES**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

D'entrée de jeu, M<sup>me</sup> Duguay mentionne que suite à la demande de sans solde du directeur des services techniques, effective à partir du 11 octobre dernier, le poste de direction des services techniques demeure vacant. La direction du CISSS désire doter le poste rapidement compte tenu des enjeux importants reliés aux travaux d'immobilisation qui sont sous la gouverne de cette direction.

Conformément à la modification de sa structure organisationnelle, le CISSS de la Gaspésie a procédé à la nomination, selon les modalités du MSSS, au poste de Directeur intérimaire des services techniques de l'organisation.

En vertu de l'article 23 du Règlement des cadres, lorsqu'un cadre accepte d'occuper temporairement chez son employeur, un poste dans une lignée hiérarchique opérationnelle où il est nécessaire que le poste soit occupé de façon continue, l'autorisation du conseil d'administration n'est pas requise sur le champ, mais le MSSS rappelle l'importance de préciser sur la résolution la date à laquelle le cadre a été nommé dans ses nouvelles fonctions, soit le 12 octobre 2020.

### **CA-CISSSG-16-20/21-90**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 23 du Règlement des cadres, lorsqu'un cadre accepte d'occuper temporairement chez son employeur, un poste dans une lignée hiérarchique opérationnelle où il est nécessaire que le poste soit occupé de façon continue, l'autorisation du conseil d'administration n'est pas requise sur le champ, mais le MSSS rappelle l'importance de préciser sur la résolution la date à laquelle le cadre a été nommé dans ses nouvelles fonctions, soit le 12 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le candidat répondait aux exigences reliées au poste;

CONSIDÉRANT la formation, l'expertise et l'expérience du candidat au sein du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les qualités et compétences reconnues du candidat;

CONSIDÉRANT que le candidat a accepté l'offre du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'approuver la nomination de M. Harris Cloutier à titre de directeur intérimaire des services techniques et d'en informer le MSSS. M. Cloutier est entrée en fonction le 12 octobre dernier.

## **4.3 ÉTAT DE SITUATION COVID-19**

M. Richard Loiselle, président, invite D<sup>r</sup> Yv Bonnier Viger, directeur de la santé publique régionale, à présenter ce point.

D<sup>r</sup> Bonnier Viger fait état de la situation COVID-19 qui sévit actuellement sur la région.

#### **4.4 PLAN D'ACTION DEUXIÈME VAGUE COVID-19 DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Duguay résume les grandes lignes du plan de la deuxième vague du CISSS de la Gaspésie. Celui-ci comporte 9 axes principaux, les mêmes que ceux inscrits dans le plan provincial. Les responsables de milieux de vie ont été nommés. Les ressources humaines représentent le principal enjeu malgré que les équipes travaillent très fort au niveau du recrutement. Un comité décisionnel de délestage a été mis en place pour assurer la coordination de l'offre de service selon les besoins de main-d'œuvre. La PDG souligne l'importance de la collaboration entre le CISSS et la santé publique régionale, car le travail d'équipe est la condition gagnante.

Elle précise également que ce plan d'action se veut évolutif. Des échanges réguliers et transparents des directeurs permettent d'assurer l'adhésion, la viabilité et l'application de la mise en œuvre des actions de ce plan, dont certaines sont déjà en cours de réalisation. La responsabilité et l'échéancier du déploiement de chacune des actions sont clairement établis. Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre depuis juin dernier.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Richard Loiselle invite M. Magella Émond à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 20 octobre 2020.

M. Émond fait connaître les différents points abordés lors de la rencontre. Il a d'ailleurs mentionné que le CISSS est en équilibre budgétaire et que les prévisions correspondent au budget présenté un peu plus tôt dans l'année pour les dépenses qui excluent la COVID-19. Les projections prévoient une dépense supplémentaire de 40,5 millions pour l'année 2020-2021 en lien avec la COVID-19. Ce montant serait remboursé par le MSSS.

#### **5.2 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Ann Béland, présidente du comité de vigilance et de la qualité, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Béland présente une synthèse des dossiers traités à la dernière rencontre. Le comité a constaté l'avancée des suivis des dossiers du Protecteur du citoyen, de la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, de la préparation de la prochaine visite d'Agrément Canada et le suivi en regard de la gestion des risques.

Étant donné la disponibilité limitée des ressources humaines et d'autres considérations liées au contexte de la COVID-19, le comité a déposé une recommandation au conseil d'administration concernant le délestage de certaines activités administratives, entre autres, les suivis faits par les comités qualité d'Agrément Canada en vue de préparer la visite prévue au mois de mai 2021. Les travaux devraient reprendre en janvier 2021.

M<sup>me</sup> Béland invite la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, M<sup>me</sup> Caroline Plourde, a présenté son rapport statutaire.

Pour terminer, M<sup>me</sup> Duguay informe qu'une personne venant en appui à la commissaire aux plaintes a été rehaussée à temps complet jusqu'au 31 mars 2021.

### **5.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Gilles Cormier, président de ce comité, à présenter ce point.

M. Cormier expose les différents dossiers traités à la dernière rencontre. La même recommandation a été faite concernant le délestage des dossiers administratifs, entre autres, le projet touchant l'implantation d'ambassadeurs éthique clinique dans chaque réseau local de services du CISSS de la Gaspésie. L'offre de services de la direction de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) a présenté son offre de services.

## **6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT**

### **6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Chantal Duguay, souligne que plusieurs travaux sont en cours au CISSS de la Gaspésie et informe également du support du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en regard de l'avancement de ceux-ci, soit :

- la réception de l'approbation afin de procéder à l'étape du programme fonctionnel du réaménagement de l'urgence de Maria;
- la rénovation du service d'oncologie à l'Hôpital de Chandler;
- les travaux à l'accueil du CLSC de Paspébiac;
- l'approbation du MSSS pour une nouvelle urgence à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts qui avance bien;
- la réception de l'approbation de procéder au réaménagement du bloc opératoire à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts;
- la construction de la nouvelle urgence à Gaspé qui sera terminée d'ici la fin février 2021, mais sera fonctionnelle en début avril.

### **6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, souligne l'appréciation unanime des membres du conseil d'administration envers les employés, les gestionnaires et les médecins dans ce contexte difficile. Il mentionne que tous les membres du conseil d'administration sont conscients de tout le travail fait au quotidien face aux difficultés rencontrées reliées à la COVID-19.

De plus, il ramène la qualité du travail et l'implication pleine et entière de l'équipe de direction du CISSS de la Gaspésie. Il souligne le temps, l'engagement et le très beau travail fait par l'ensemble

des acteurs, et ce 7 jours sur 7. Il termine en rajoutant que le conseil d'administration est derrière et appuie l'équipe de gestion, soit les hors cadres, que tous les directeurs.

Les membres ont témoigné eux aussi de leur support et leur reconnaissance envers tous pour leur dévotion et leur dévouement au travail.

### **CA-CISSG-16-20/21-91**

CONSIDÉRANT que M. Loïselle a souligné l'appréciation unanime des membres du conseil d'administration envers les employés, les gestionnaires et les médecins dans ce contexte difficile;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration sont conscients de tout le travail fait au quotidien;

CONSIDÉRANT que les membres ont témoigné de leur support et leur reconnaissance envers tous pour leur dévotion et leur dévouement au travail;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- de souligner la qualité du travail de tous les acteurs du CISSS de la Gaspésie.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**Q. : Est-ce normal que les employés de la Ville de Gaspé ne portent pas de masque ?**

**R. :** Le CISSS de la Gaspésie n'a aucune juridiction sur les employés de la Ville Gaspé. Un suivi sera fait aux élus à la prochaine rencontre.

**Q. : Pourquoi les usagers en perte d'autonomie doivent attendre sur une liste d'attente pour rencontrer des travailleurs sociaux ?**

**R. :** Il n'y a pas de liste d'attente pour les usagers en perte d'autonomie qui désire recevoir les services de travailleurs sociaux. M. Jean St-Pierre, directeur du programme SAPA, assurera le suivi.

**Q. : Sur l'ordre du jour du conseil d'administration au point de suivis des comités, pourquoi le comité jeunesse n'apparaît plus ?**

**R. :** Il est mentionné que le nom du comité est seulement inscrit si une rencontre a été tenue entre les séances ordinaires du conseil d'administration.

**Q. : En lien avec un reportage sur les itinérants à Notre-Dame, est-ce que les entrées à l'Accueil Blanche Goulet à Gaspé sont acceptées ?**

**R. :** Soyez assurée que les services de la Santé publique sont tous faits. L'ensemble des maisons d'aide travaillent en collaboration avec le CISSS. Des trajectoires ont été faites avec centre d'hébergement, et ce, pour la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.

## **7. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS**

### **7.1 DÉCISION POUR UN AJOUT DE PRIVILÈGES POUR UN MÉDECIN DE FAMILLE MEMBRE ACTIF DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

D<sup>re</sup> Guilbeault mentionne qu'il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement.

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 8 septembre 2020 et au comité exécutif du CMDP le 16 septembre 2020.

### **CA-CISSSG-16-20/21-92**

CONSIDÉRANT la nomination de D<sup>re</sup> Marie Blanchet qui a été entérinée à la séance du Conseil d'administration du 17 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que D<sup>re</sup> Marie Blanchet avait demandé dans sa demande de nomination des privilèges de pratique pour des activités en clinique d'oncologie à l'Hôpital de Maria et que ces privilèges n'ont pu être intégrés à sa nomination déposée à cette séance parce que l'approbation du MSSS pour ce type de privilèges n'était alors pas encore reçue;

CONSIDÉRANT que cette approbation du MSSS a été reçue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulé par son exécutif dans le cadre d'une séance ordinaire le 16 septembre 2020 et du Comité d'examen des titres du 8 septembre 2020 avaient recommandé l'octroi de ce type de privilèges à la Dre Blanchet;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20201020 annexé-1, la mise à jour de la nomination de D<sup>re</sup> Marie Blanchet (20907) pour son entrée en vigueur le 16 novembre 2020 comme médecin de famille membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);
- que le modèle de résolution utilisé pour cette mise à jour de nomination soit celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel

## **7.2 RÈGLEMENTS DU CMDP DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.



D<sup>re</sup> Guilbeault informe que les règlements sur l'organisation et le fonctionnement du CMDP qui sont actuellement en vigueur au CISSS de la Gaspésie sont ceux qui avaient été adoptés sur une base transitoire en 2015. Une mise à jour de ces règlements devait donc être effectuée. Elle rajoute que le présent règlement a pour objet de statuer sur la régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP). Il vise également la création des comités du CMDP et leur fonctionnement. Ceux-ci ont été adoptés par les membres du CMDP lors de l'assemblée générale annuelle du 3 septembre 2020 ainsi que par le comité exécutif du CMDP (CECMDP) lors de la réunion régulière du 16 septembre 2020.

### **CA-CISSSG-16-20/21-93**

CONSIDÉRANT le document annexé qui présente des Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);

CONSIDÉRANT que ces règlements constituent une mise à jour des règlements qui avaient été adoptés sur une base transitoire en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) a adopté lesdits règlements, par ses membres lors de l'assemblée générale annuelle du 3 septembre 2020, et par son comité exécutif lors de la rencontre du 16 septembre 2020, et ce, telle que présentée dans la résolution annexée.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- que les Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) soient adoptés tels que présentés dans le document annexé à la présente résolution.

### **7.3 LISTE D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ**

M. Richard Loiselle, président, invite D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

D<sup>re</sup> Guilbeault rappelle que l'établissement doit s'assurer de l'accès aux soins et services à sa population eu égard à ses responsabilités, notamment à l'article 185.1 de la LSSS. L'accès priorisé aux services spécialisés (APSS) par le suivi des délais par le centre de répartition des demandes de services (CRDS) nous permet d'assurer une vigie en continu pour les spécialités ciblées.

Elle présente la liste d'attente pour les services spécialisés, et ce, en date du 10 octobre 2020. Elle rappelle que les données sont celles qui nous parviennent du MSSS.

Depuis notre dernière présentation au Conseil d'administration, l'accessibilité en spécialité demeure avec ses défis de disponibilités pour le CISSS du Bas-St-Laurent en neurologie, pneumologie et rhumatologie. Pour notre établissement, la situation demeure difficile en ophtalmologie, en dermatologie, en ORL et orthopédie.

À l'égard de l'accès, on note une amélioration en :

- Gastro-entérologie;
- Gynécologie;

- Urologie;
- Psychiatrie;
- Dermatologie.

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **8.1 ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL (AS-617) DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

M. Collette informe que les établissements du RSSS doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel (formulaire AS-617) selon le format prescrit par le MSSS dans lequel le CISSS fait état de la situation actuelle ainsi que de la prévision de son résultat au 31 mars 2021. L'objectif étant de maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses revenus afin de se conformer à l'article 3 de la Loi.

Il souligne que le rapport trimestriel AS-617 déposé couvre la période financière 6 et fait état des projections financières en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

En continu depuis le dépôt du budget 2020-2021, il mentionne que différents suivis budgétaires ont été réalisés. De plus, des rencontres avec les gestionnaires et de katas financiers ont eu lieu ainsi que divers travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant les résultats présentés dans le rapport trimestriel AS-617.

Le comité de vérification est informé de l'état de la situation financière à chacune des rencontres. Les principaux éléments composant le rapport trimestriel sont présentés de manière plus détaillée lors des rencontres du comité de vérification.

#### **CA-CISSSG-16-20/21-94**

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

- d'adopter le rapport trimestriel de la période 6 2020-2021 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0\$, respectant l'équilibre

budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 2 031 872\$ pour le déficit projeté des médicaments à être approuvées par le MSSS;

- d'autoriser le président du conseil d'administration et le présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

## **9. PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

### **9.1 RAPPORT DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT SURVENUES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> MAI ET LE 30 SEPTEMBRE 2020**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Jacques présente le rapport des gardes en établissements survenues entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre 2020, et ce, en guise de suivi à l'adoption du protocole de mise sous garde légale en ESSS en regard de la mise en œuvre du nouvel article 118.2 de la LSSSS. Elle rappelle que tous les trois mois, le PDG de l'établissement doit déposer un rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole. Ce rapport doit notamment indiquer, pour la période concernée :

- le nombre de mises sous garde préventive;
- le nombre de mises sous garde provisoire;
- le nombre de mises sous garde autorisée en vertu de l'article 30 du CCQ;
- le nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'ESSS.

### **9.2 RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Jacques présente le rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif survenu entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2020. Elle rappelle que suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 99 en date du 28 janvier 2019, l'article 6 du Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement en encadrement intensif a été modifié et se lit comme suit :

*« 6. Le directeur général de l'établissement ou la personne qu'il autorise par écrit doit rendre compte au conseil d'administration, à tous les 3 mois ou sur demande de ce dernier, des situations où il a eu recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif.*

*Ce compte rendu doit notamment contenir les informations suivantes pour la période concernée :*

- 1. Le nombre d'hébergements en unité d'encadrement intensif.*
- 2. Le nombre d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure selon l'âge et le sexe.*
- 3. Le pourcentage d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure parmi l'ensemble des enfants hébergés dans les installations de l'établissement.*
- 4. Le nombre moyen d'hébergements dans ce type d'unité par enfant ayant fait l'objet de cette mesure.*
- 5. La durée moyenne de l'hébergement dans ce type d'unité. »*

## **10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

### **10.1 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Duguay informe que suite à sa nomination le 2 octobre dernier, M. Alain Vézina occupe les fonctions de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques du CISSS de la Gaspésie. Sa nomination est effective depuis le 12 octobre dernier.

À cet effet, elle mentionne la réception d'une demande de congé sans solde de M. Alain Vézina, pour une période de 12 mois au poste de directeur des services techniques

Une décision doit être prise quant à l'acceptation ou non de la demande de M. Vézina.

#### **CA-CISSSG-16-20/21-95**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de 12 mois reçue de M. Alain Vézina;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

- d'accepter la demande de congé sans solde de M. Alain Vézina pour une période de 12 mois, débutant le 11 octobre 2020 et se terminant le 9 octobre 2021.

### **10.2 DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DU DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Duguay informe que M. Harris Cloutier, directeur adjoint des services techniques, a accepté le poste de directeur intérimaire des services techniques du CISSS de la Gaspésie. Son entrée en fonction à ce poste est effective depuis le 12 octobre dernier.

Elle informe d'une demande de congé sans solde, pour une période de 12 mois, de M. Harris Cloutier, directeur adjoint des services techniques.

Une décision doit être prise quant à l'acceptation ou non de la demande de M. Cloutier.

#### **CA-CISSSG-16-20/21-96**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de 12 mois reçue de M. Harris Cloutier;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

- d'accepter la demande de congé sans solde de M. Harris Cloutier pour une période de 12 mois, débutant le 11 octobre 2020 et se terminant le 9 octobre 2021.

## 11. AUTRES POINTS

Aucun sujet n'a été ajouté.

## 12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 3 décembre 2020.

## 13. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

M. Loiselle invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion. Tous se disent satisfaits de la rencontre, car l'horaire n'était pas trop chargé.

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

### CA-CISSSG-16-20/21-97

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 04.



---

Richard Loiselle, président



---

Chantal Duguay, secrétaire